

Yahyā `ALAWI

Critique d'une traduction récente du Coran en français

Dans un article à propos « De la nécessité d'une nouvelle traduction du Coran en français »¹, après un rapide historique des principales traductions complètes du Livre saint des musulmans dans cette langue, depuis celle proposée par du Ryer en 1647 jusqu'à l'originale, mais inacceptable, version hébraïsée du Coran que Chouraqui publia en 1990, on en était arrivé à la conclusion que :

« le lecteur français devra donc attendre, pour accéder au Livre des Musulmans, qu'une équipe de chercheurs accepte de se lancer dans une entreprise aussi vaste et qui excède les compétences d'un seul individu. »²

Une nouvelle traduction du Saint Coran en français est venue récemment confirmer cette conclusion de manière exemplaire, s'il en était encore besoin. Il s'agit de la traduction du « Dr. Ing. » G.H.

1. *Luqmān*, XVI, 1 (automne-hiver 1999-2000), p.8-47.

2. *Ibid.*, p.23, d'après A. Cheikh-Moussa, « De l'hébraïsation moderne du Coran », in *Arabica*, n° 42 (1995), p.107-126.

Abolqasemi Fakhri³, publiée aux débuts de l'an 2000⁴ par les éditions Ansariyan (Qom, Iran).

Ce livre se présente sous une forme originale et plutôt agréable qui donne d'abord à lire le texte arabe de chaque verset (imprimé en vert), puis sa transcription (à l'encre bleue) et enfin sa traduction (en noir). Cela offre l'avantage de pouvoir rapprocher immédiatement la traduction du texte original et, pour ceux qui ne connaissent pas l'arabe, de la transcription qui en est proposée. Nul doute qu'une telle présentation a posé d'importantes difficultés techniques au traducteur (qui a semble-t-il réalisé lui-même sur ordinateur la mise en page de son travail), difficultés dont il s'est sorti avec brio.

Les seuls reproches que l'on pourrait faire à la mise en page sont, d'une part un découpage des versets tout à fait inhabituel⁵, mais qui semble à vrai dire toujours respecter les articulations du discours, et d'autre part la distorsion qui est généralement imposée au texte arabe au détriment des canons de l'art calligraphique, ce qui surprend d'autant plus que la calligraphie utilisée, celle de Oṭmān ṬāHā, est un classique du genre⁶.

3. La jaquette de l'ouvrage le présente comme « diplômé de Dr. Ingénieur (*sic*) de l'Université de Paris VI » et nous dit que :

« Après un séjour de dix ans à Paris, et après son retour en Iran, il a publié une bonne dizaine de livres concernant ponts (*sic*) et constructions métalliques. Directeur du Département de génie-civil. Vice doyen de la Faculté de technique de l'U. de Tabriz. fondateur de la Faculté de médecine de l'U.L. de Tabriz dont il était le Président. Préoccupé de l'aspect pédagogique dans les Universités d'une manière particulière et, soucieux de ses coreligionnaires et de l'Humanité tout entière, d'une façon générale, et enfin, aspirant au bonheur matériel et spirituel de tous les humains, il a essayé de présenter un travail modèle de la traduction du Saint Coran. »

Il n'est certes pas sans intérêt de connaître toutes ces précisions, mais pour autant qu'il soit nécessaire de présenter l'auteur d'une traduction, on s'attendrait plutôt à ce que soient évoquées les qualifications du traducteur dans les diverses compétences requises pour ce travail — dans le cas présent, formation dans le domaine des lettres arabes, des lettres françaises et des sciences coraniques.

4. La date d'édition 1378 hs/1999 doit être corrigée, puisque l'avant-propos du traducteur est daté du 23 Ramadan 1420/1 janvier 2000.

5. Parfois à raison d'un ou deux mots par ligne, comme aux versets 2.173, 185-186, 286, etc.

6. La distorsion saute généralement aux yeux, en particulier lorsqu'un verset « étiré » suit immédiatement un verset « contracté » (cf. 2.13-14, 22-23, 24-25,

Quant à la transcription phonétique du texte arabe, elle répond sans nul doute à la demande d'un grand nombre de musulmans francophones incapables de lire l'arabe, mais on peut alors se demander s'il était judicieux de compliquer encore le système de transcription utilisé, qui n'est déjà normalement déchiffirable que par des spécialistes, en y apportant des modifications qui ne peuvent que perturber le lecteur non-arabisant⁷.

Quoi qu'il en soit, ces points pourraient d'une certaine manière être considérés comme des apports positifs de cet ouvrage, ce qui n'est pas vraiment le cas de la traduction elle-même, dont on se propose ici de signaler certaines des insuffisances flagrantes apparues au cours d'un examen attentif de la sourate dite *al-Baqara*⁸.

etc.) ou lorsque étirement et contraction alternent au sein d'un même verset (cf. 2.102, 158, 266, etc.). Certains versets sont condensés au point d'être « ratatinés » (cf. 2.188, 274, etc.), tandis que d'autres, bien plus nombreux, sont tellement étirés qu'ils semblent vus dans un miroir déformant.

7. Ainsi, est-il vraiment pertinent de distinguer les *alif-s* longs qui apparaissent dans la graphie coranique (comme dans « *ıyyāka* », en 1.5) de ceux qui n'y paraissent pas, mais qui sont suscrits dans la calligraphie de *Oṭmān ṬāHā* (comme dans « *şırāt* », 1.6) ? Et pourquoi transcrire la voyelle longue *ı* par « *y* » plutôt que par « *ı* », comme c'est généralement le cas et comme le voudrait l'analogie avec les deux autres voyelles longues *ā* et *ū*, respectivement transcrites « *ā* » et « *ū* ». Enfin, si l'on tient à transcrire différemment les deux manières de prononcer les *tanwīn-s* dans la récitation canonique du Coran (*tağwīd*), on s'engage dans une voie qui implique, d'une part de faire l'exposé de ces règles, et d'autre part d'ajouter encore bien des signes nouveaux. N'est-il pas plus naturel de penser que ceux qui ont besoin de recourir à une transcription n'ont pas un niveau d'arabe qui leur permette de prendre en compte ces subtilités de la graphie ou de la lecture canoniques du Coran et que ceux qui peuvent au contraire pleinement saisir ces détails ne consulteront sans doute jamais la transcription ? Par contre, les non-arabisants auraient bien eu besoin qu'on leur précise de manière plus adéquate et détaillée la manière dont ils doivent prononcer les signes transcrites. En dehors du fait que la table de transcription leur présente le *ğ* comme un « *r* (roulé) » (ce qu'il n'est pas, le « *r* roulé » correspondant au *ج*), que doit comprendre le lecteur non averti lorsqu'on lui explique que la *fatha* (ˆ) , la *kasra* (˘) et la *ḍamma* (˙) correspondent respectivement aux sons « *a* com. pain », « *i* com. nez » et « *u* com. peur » !

8. Ce n'est qu'exceptionnellement qu'il sera fait référence à d'autres passages de cette traduction. Il faut remarquer à ce propos que cette traduction avait auparavant été proposée à divers organismes susceptibles de publier un tel ouvrage. Ces organismes avaient à ces occasions demandés à plusieurs personnes

Quel français ?!

Le principal défaut de cette traduction, qui ne peut manquer de choquer immédiatement le lecteur francophone, est la médiocrité de son français. Les fautes graves — solécismes, barbarismes, fautes d'emploi des temps, etc. — se succèdent parfois à une cadence infernale⁹ : 2.61, 63, 68, 73, 77, 81, 85, 91, 97, 100, 101, 113, 118, 123, 124, 132, 136, 143, 144, 145..., 189, 194, 197, 203, 210, 211, 212, 214... En voici quelques exemples :

- 2.26 : « *Ceux qui croient, ils savent bien...* » — Le pronom démonstratif « ceux » étant le sujet du verbe « savent », il ne peut en aucun cas être repris par un autre pronom sujet¹⁰.

- 2.48 : « *Et craignez [pieusement] le Jour où aucune personne ne suffira en quoi que ce soit une autre* »¹¹ — Le verbe « suffire » n'étant pas transitif direct, son complément doit être introduit par

de donner, de manière individuelle et indépendante, leur avis sur ce travail. L'auteur de ces lignes avait alors procédé à l'examen des versets 138 à 169 de la sourate *al-Baqara* et signalé plus de vingt-huit problèmes de traduction — autrement dit une moyenne d'un problème par verset. Les autres personnes consultées avaient également relevé, chacune de son côté, d'autres difficultés analogues. Une telle quantité de fautes et une telle unanimité d'avis auraient en principe dû amener le traducteur à faire preuve de prudence quant à la publication de son travail, car il n'est pas question ici de la traduction d'un roman ou d'un ouvrage de ponts et chaussées, mais de celle d'un Livre sacré, ce qui n'engage pas du tout de la même manière la responsabilité. Malheureusement, le traducteur s'est contenté de corriger les erreurs qui lui avaient été signalées et de trouver un éditeur qui ne se montrait pas aussi précautionneux. Il ne s'agit évidemment pas ici de mettre en cause la valeur et les peines d'un travail accompli « durant plus de vingt ans », d'après les termes de l'avant-propos. Il ne s'agit pas non plus de contester que les années d'études passées en France aient fourni au traducteur l'occasion d'atteindre un niveau de français louable pour quelqu'un dont les lettres françaises ne sont pas la spécialité. Il s'agit simplement de constater que le résultat, qui pourrait mériter des éloges s'il s'agissait d'un exercice universitaire de formation à la traduction, ne peut en aucun cas prétendre présenter au lecteur francophone le Livre Saint des musulmans.

9. On est d'ailleurs prévenu dès l'avant-propos qui, malgré sa brièveté — une seule page — recèle de bien beaux exemplaires, dont on retiendra celui-ci : « *N'est-ce pas que le bonheur [...] se trouve-t-il exprimé [...] dans le Livre ?* »

10. Cette construction est souvent employée pour se moquer de la manière de parler de certains pieds-noirs ou Nord-Africains.

11. On s'assurera qu'il ne s'agit pas d'une coquille en comparant avec 2.123 : « *Et craignez [pieusement] le Jour où personne ne suffira en quoi que ce soit une autre* ».

une préposition, la construction correcte étant « suffire à quelqu'un ».

- 2.61 : « L'avilissement et la misère furent abattus [sur les injustes d'entre vous] » — Le traducteur a produit ici une forme hybride inexistante à partir de deux verbes : « abattre » (qui est transitif direct et peut donc être mis au passif, mais qui ne peut avoir un second complément introduit par « sur ») et « s'abattre » (qui se construit bien avec « sur », mais qui, étant un verbe réfléchi, n'a pas de forme passive).

- 2.63 : « Nous reçûmes votre alliance » — Si l'on peut « recevoir » l'« allégeance » de quelqu'un, on ne peut dire que l'on « reçoit » son alliance, car l'« alliance » est une « union contractée par engagement mutuel » (*le Robert*).

- 2.68 : « Prie pour nous ton Seigneur de nous exprimer ce qu'elle doit être » — Dans ce solécisme, le verbe « exprimer » a été incorrectement construit sur le modèle du verbe « dire », avec deux compléments direct.

- 2.73 : « Nous dîmes : “Frappez le [cadavre] avec un tronçon à elle (la vache)” » — D'abord, le terme « tronçon » ne s'emploie pas pour désigner un membre séparé d'un corps. Par ailleurs, et cette faute est bien plus grave, la construction « un tronçon à elle » est doublement fautive : premièrement, par l'emploi de la particule « à », alors qu'il aurait fallu employer « de » (on dit « un tronçon de quelque chose » et non pas « un tronçon à quelque chose ») et deuxièmement par la manière dont la possession est exprimée (on ne dit pas, « un morceau d'elle », encore moins « un morceau à elle », mais tout simplement « un de ses morceaux »).

- 2.77 : « Dieu sait ce qu'ils tiennent en secret » — Il y a là confusion entre deux sens du verbe « tenir » : quand il signifie « garder, maintenir », comme c'est le cas ici, la construction correcte est « tenir secret », tout comme on dit « garder secret » (cf. *le Robert*, I/3c). La construction « tenir en secret » ne peut être envisagée que dans les cas où « tenir » signifie « avoir une activité » (*ibid.* I/8), le sens étant alors « avoir telle activité en secret », ce qui ne correspond pas à l'idée évoquée dans le verset.

- 2.81 : « Ceux qui commettent une mauvaise action et que leur péché les enveloppe, ils sont les hôtes du Feu » — On retrouve ici

une faute déjà signalée à propos du verset 2.26 : la reprise du pronom démonstratif sujet (« ceux ») par un autre pronom sujet (« ils »). Une seconde faute s'y rajoute : le pronom relatif « que », dont l'antécédent est « ceux », est complément d'objet du verbe « enveloppe », et il est donc incorrect d'exprimer une deuxième fois ce complément d'objet par le pronom « les ». Il aurait donc simplement fallu dire : « ceux qui commettent une mauvaise action et que leur péché enveloppe sont les hôtes du Feu ».

- 2.85 : ﴿et cependant, vous voilà *qui vous vous entre-tuez* ; [...] et vous vous soutenez contre eux *dans péché* (action impie) *et agression...*﴾ — Le pronom relatif « qui » ayant pour antécédent « vous » exprime déjà le sujet : il est donc incorrect de le répéter et seul un « vous » complément est nécessaire, la construction juste étant « vous voilà qui vous entre-tuez ». De plus, les articles de l'expression « dans le péché et l'agression » ne peuvent pas être supprimés (la répétition de la suppression montre qu'il ne s'agit pas d'une coquille, mais bien d'une faute de français).

- 2.100 : ﴿[N'est-ce pas] *chaque fois* qu'ils nouent un pacte...﴾ — Les deux propositions « n'est-ce pas » et « chaque fois qu'ils nouent un pacte... » ne peuvent être juxtaposées. Il faut nécessairement employer une conjonction : « n'est-ce pas *que* chaque fois... » ou mieux « n'est-ce pas *qu'à* chaque fois... ».

- 2.101 : ﴿Quand *leur est venu* un prophète de Dieu *confirmer...*﴾ — Il y a ici une superposition illégitime de deux structures entre lesquelles il faut choisir : soit « quand un prophète de Dieu *est venu leur confirmer...* » soit « quand *leur est venu* un prophète de Dieu, *confirmant...* ».

- 2.113 : ﴿Dieu *tranchera la divergence [de chacun] d'eux*﴾ — Le verbe « trancher » a ici le sens de « terminer par une décision, un choix, résoudre en terminant (une affaire, une question) » (*le Robert*, I/3b). On le trouve généralement dans des expressions telles que « trancher une question *ou* un différend ». Le traducteur aurait donc dû dire ici : « Dieu tranchera leur différend »¹².

12. A vrai dire, l'original arabe dit tout simplement ﴿فَاللَّهُ يَحْكُمُ بَيْنَهُمْ﴾, « Dieu jugera entre eux » : on ne voit donc pas d'où provient le terme « divergence » et encore moins la précision « [de chacun] d'eux ». Enfin, une expression telle que

• 2.124 : « [Dieu] dit : « Je ferai de toi un guide (modèle parfait à suivre) pour les hommes ». [Abraham] dit : “*Est-ce aussi de ma descendance ?*” [Dieu] dit : “[Oui, mais] *Mon pacte* (élire comme guide) *ne sera pas conféré aux injustes*» — L’expression “*Est-ce aussi de ma descendance ?*” signifie « est-ce que cette chose-là fait aussi partie de ma descendance » : la phrase est donc d’emblée bizarre, puisque la descendance est normalement constituée de personnes et que l’on s’attend à une question du genre « est-il aussi de ma descendance ». De plus, on se demande alors quelle est cette chose, représentée ici par le pronom « ce », qui serait de la descendance d’Abraham ? Cette phrase n’a donc aucun sens ni aucun rapport avec la question d’Abraham qui demande en réalité « ce qu’il en sera de sa descendance » pour cette fonction de guidance qui vient de lui être attribuée. Par ailleurs, un « pacte » étant une « convention de caractère solennel ou d’importance particulière entre deux ou plusieurs parties », on peut « conclure, faire, sceller ou signer » un pacte, mais en aucun cas on ne peut « conférer un pacte ».

• 2.136 : « Nous *ne faisons pas de différence entre aucun d’eux* » — Une négation est de trop : il faut choisir entre « nous ne faisons pas de différence entre eux » et « nous ne faisons de différence entre aucun d’eux ».

• 2.143 : « Dieu *ne fera pas perdre* [la récompense de] votre croyance » — Quel peut bien être le sujet du verbe « perdre » ? Il n’y en a pas, car la construction est fautive. Il faut choisir entre la tournure « Dieu ne vous fera pas perdre » (auquel cas le sujet serait « vous », puisque l’expression équivaldrait à « Dieu ne fera pas que vous perdiez ») ou la construction « Dieu ne fera pas *se perdre* [la récompense...] » (auquel cas le sujet du verbe réfléchi « se perdre » serait « la récompense »).

• 2.144 : « Nous t’orienterons *vers une direction* » — « Vers » signifiait « en direction de », l’expression « vers une direction » est un pléonasme.

« trancher la divergence [entre] eux » aurait encore eu un sens, mais que peut bien signifier « trancher la divergence [de chacun] d’eux » ?

• 2.145 : ﴿Si tu *fournis* toutes les preuves [...] ils ne *suivront* pas [...] ; et *les uns d'entre eux* ne suivent pas...﴾ — La structure de la phrase montre bien qu'il s'agit là d'une condition imaginaire, le sens étant que « même si tu *fournissais* toutes les preuves [...], ils ne *suivraient* pas [...] » : le verbe de la conditionnelle doit donc être à l'imparfait et le verbe de la principale au conditionnel présent¹³. Par ailleurs, l'expression « les uns d'entre eux » n'existe pas et n'a aucun sens en français (il aurait fallu dire « certains d'entre eux » ou « les uns, parmi eux, ... »).

• 2.165 : ﴿Il est des hommes qui adoptent *autre que Dieu des associés*.﴾ — Encore une confusion entre deux structures : au niveau du français, il faut choisir entre « adoptent des associés autres que Dieu » ou « adoptent en dehors de Dieu des associés », mais la tournure hybride employée est tout à fait incorrecte.

• 2.170 : ﴿Nous suivrions plutôt [*la méthode*] à *quoi nous avons trouvé nos pères*.﴾ — Le traducteur serait bien en peine de faire l'analyse de cette structure. Remettons les choses dans l'ordre : peut-on dire « nous avons trouvé nos pères à une méthode » ? Non, et l'on ne peut donc employer cette tournure sous forme de relative. D'autant plus que le pronom relatif aurait dû être « laquelle » et non pas « quoi » (on dit « la cruche à laquelle j'ai bu » et non pas « la cruche à quoi j'ai bu »).

• 2.197 : ﴿Munissez-vous *des viatiques*.﴾ — Le mot « viatique » désignant déjà tel quel « les provisions de voyage », il ne s'emploie pas au pluriel.

• 2.210 : ﴿[Les non-musulmans] *attendent-ils sinon* que Dieu vienne à eux.﴾ — Quant la conjonction « sinon » introduit « une exception ou une restriction hypothétique », elle doit être précédée par une phrase négative ou interrogative (cf. *le Robert* I/2-3). Pour que la construction soit correcte, il faut donc soit supprimer « sinon », soit faire une phrase interrogative, ce qui est bien le cas de l'original, puisque la phrase arabe est introduite par la particule interrogative هل : « Qu'attendent-ils sinon que Dieu vienne à eux... ».

13. Le traducteur a d'ailleurs bien employé ces temps pour traduire la fin du verset, qui est de structure identique et introduite par la même particule.

• 2.211 : ﴿Interroge les enfants d'Israël que de signes [et de versets] évidents que nous ne leur avons apportés. [...] eh bien Dieu détient le châtiment sévère.﴾ — Il y a dans cette courte phrase trois graves fautes de français. D'abord, le second complément du verbe « interroger » se construit avec la préposition « sur » : on dit « interroger quelqu'un sur quelque chose » et non pas « interroger quelqu'un quelque chose ». La construction est donc fautive et l'on voit mal comment on pourrait la redresser, sauf à employer un verbe synonyme tel que « demander » qui se construit sur le modèle « demander quelque chose à quelqu'un ». Il est alors possible de dire : « demande aux enfants d'Israël combien de signes... ».

Indépendamment de cela, le pronom relatif « que » introduisant la proposition « que nous leur avons apportés » n'a pas de raison d'être. Il en va de même pour la négation « ne » dans la même proposition, à moins de changer complètement la structure. On a en fait le choix entre deux constructions : « que de signes nous leur avons apportés » ou « que de signes ne leur avons-nous pas apportés ». L'original arabe ne comportant aucune formulation négative, c'est évidemment la première formulation qu'il faut retenir : « Demande aux enfants d'Israël combien Nous leur avons donné de versets [et de signes qui sont des] preuves évidentes ».

Sans même s'arrêter à la locution interjective « eh bien » qui ponctue intempestivement la présente traduction, ce qui ne convient pas vraiment au niveau de langue qui est celui du Coran, on doit avouer ne pas comprendre dans quel sens on pourrait bien « détenir » un châtiment, fût-il « sévère ». Si l'on tenait à garder le verbe « détenir », qui ne s'impose pourtant aucunement, il aurait à tout le moins fallu préciser que Dieu « détient [le pouvoir] de châtier sévèrement ».

• 2.212 : ﴿La vie de ce monde est parée aux [yeux des] mécréants.﴾ — L'expression « être paré aux yeux de quelqu'un » est inhabituelle dans une construction absolue, sans complément second, tandis qu'il aurait été correct de dire « la vie de ce monde est parée [de mille feux] aux yeux des mécréants ».

• 2.214 : ﴿Ils furent touchés par calamités et misères.﴾ — Les deux articles de l'expression « par les calamités et les misères » ne peuvent être omis.

• 2.220 : ﴿Si Dieu *voulait*, Il vous *aurait surchargés*﴾ — Problème de concordance des temps : il faut choisir entre la combinaison imparfait–conditionnel présent (« Si Dieu *voulait*, Il vous *surchargerait* ») et la combinaison plus-que-parfait–conditionnel passé (« Si Dieu *avait voulu*, Il vous *aurait surchargé* »), « selon que les faits concernent le présent ou le futur ou bien le passé » (*Le Bon Usage*, §1097b).

• 2.230 : ﴿Si [le mari] [...] lui *donne le divorce*﴾ — Le « divorce » n'est pas quelque chose qui « se donne ». Le verbe français est « divorcer » et encore se construit-il indirectement (« divorcer avec quelqu'un, d'avec quelqu'un *ou* de quelqu'un » ; cf. *le Robert*). Tout au plus un juge, mais non pas un mari, peut-il « prononcer » un divorce, voire l'« accorder » en réponse à une « demande » de divorce. Le seul sens que pourrait donc avoir en français la phrase traduite est : « si le mari [...] lui *accorde le divorce qu'elle demandait* », ce qui n'est pas du tout le sens de l'original arabe.

• 2.231-232 : ﴿Quand vous divorcez de [vos] femmes et qu'elles aient rempli leur délai﴾ — Pourquoi l'emploi soudain de ce subjonctif passé qui n'a rien à faire dans une subordonnée de temps introduite par « quand » ?

• 2.233 : ﴿A personne n'est proposé un devoir que selon ses possibilités﴾ — Encore un problème de cumul de négations : « personne » et « ne ». La formulation correcte serait : « A *chacun* n'est proposé un devoir que selon ses possibilités ».

• 2.247 : ﴿Dieu vous a choisi Ṭālūt (Saül) comme roi﴾¹⁴ — Le verbe « choisir » n'est pas doublement transitif : on choisit quelqu'un ou quelque chose *pour* quelqu'un ou quelque chose.

• 2.264 : ﴿[Ces hommes-là] ne bénéficieront rien de ce qu'ils auront accompli﴾ — Le verbe « bénéficier » n'est pas transitif direct. Les formulations correctes seraient soit « ne bénéficieront *en rien* de... », soit « ne bénéficieront *de rien* de ce qu'ils auront accompli ».

• 2.282 : ﴿Qu'un scribe ne s'y refuse pas d'écrire selon que Dieu le lui a appris﴾ — Pourquoi exprimer par le pronom « y » le

14. Cf. 2.132 : « Dieu vous a choisi la religion ».

complément d'objet du verbe « refuse » qui est pleinement exprimé ? Il aurait fallu dire soit « ne refuse pas d'écrire », soit « ne *se* refuse pas à écrire ». On s'interroge ensuite sur l'antécédent du pronom complément « le » dans l'expression « selon que Dieu le lui a appris » ? Pour que l'expression soit correcte il faut donc nécessairement rajouter un pronom démonstratif « ce » dans l'expression « selon ce que Dieu », mais alors, le complément exprimé par ce démonstratif étant déjà repris dans la subordonnée par le pronom relatif « que », il ne doit pas y être encore repris par un autre pronom. La formulation correcte est donc : « selon ce que Dieu lui a appris », c'est-à-dire « conformément à ce que Dieu lui a appris »¹⁵.

On pourrait encore citer bien des fautes (cf. 1.7, 2.40, 48-49, 57, 80, 123, 188, 269...), mais l'échantillon proposé suffit à faire prendre conscience de l'ampleur du désastre, que viennent encore aggraver deux éléments :

1. Le premier est que le traducteur a joint un *errata* à sa traduction, mais qu'aucune des fautes mentionnées ci-dessus n'y figure. Bien plus, certaines fautes s'y trouvent « corrigées » par des fautes plus graves encore et des formulations correctes s'y voient même remplacées par des tournures erronées :

- 2.110 : « Tout bien que vous avancerez pour vous mêmes (pour votre “moi”), vous le retrouverez auprès de Dieu » — Le verbe « avancerez », qui est admissible (même si le présent aurait été mieux venu), est remplacé par « avanciez », qui ne convient pas. Il faut d'ailleurs remarquer que le traducteur lui-même emploie bien le présent dans la traduction du verset qui sera cité maintenant et qui est d'une structure analogue.

- 2.262 : « Ceux qui dépensent leurs biens sur le chemin de Dieu [...] auront leurs récompenses... » — La fin de la phrase est changée en « ils auront leurs récompenses », ce qui nous ramène à la faute évoquée au verset 2.26.

15. En bon style littéraire on pourrait aussi dire « selon que Dieu lui a appris », c'est-à-dire « de la manière que *ou* dans la mesure où Dieu lui a appris » (cf. *le Robert*, 2d).

• 7.169 : «*Mais s'ils leur vient encore des aubaines*» devient «*Mais s'il leur viennent encore des aubaines*» — On peut espérer qu'après plusieurs essais de cet ordre le traducteur aboutira un jour à la formulation correcte qui est : «*s'il leur vient encore des aubaines*».

• 42.13 : «*La Religion qu'Il vous a édicté (sic) est celle qu'Il avait enjoint à Noé*» est remplacé par «*Il vous a édicté la Religion ce qu'Il avait enjoint à Noé*» — Non seulement la faute qui consiste à faire de «*édicter*» un verbe doublement transitif n'est pas corrigée (il aurait fallu dire «*Il a édicté pour vous la religion*»), mais une autre faute est ajoutée : le pronom relatif «*qu'*» ayant pour antécédent «*la Religion*», le pronom démonstratif «*ce*» n'a rien à faire ici. Il aurait donc fallu dire : «*Il a édicté pour vous la religion qu'Il avait enjointe à Noé*».

2. Le second élément accablant est que certaines des fautes présentes dans cette traduction ne sont que la reproduction d'erreurs d'autres traductions, en particulier de celle publiée en Arabie Saoudite sous le haut patronage du roi Fahd. Qu'on en juge plutôt :

- 2.132 :

Arabie : «*Allâh vous a choisi la religion*» ;

A. Fakhri : «*Dieu vous a choisi la religion*» ;

On se reportera à ce qui a été dit à propos du verset 2.247.

- 2.194 :

Arabie : «*transgressez contre lui à transgression égale*»

A. Fakhri : «*transgressez contre lui égal à ce qu'il a transgressé contre vous.*» ;

La bizarrerie de cette traduction vient du fait que l'adjectif «*égal*» y est employé comme s'il s'agissait d'un adverbe.

- 2.203 :

Arabie : «*Pour qui se comporte en piété*» ;

A. Fakhri : «*Pour celui qui se comportera en piété*» ;

Or, on ne se comporte pas «*en piété*», mais «*avec piété*».

Tout ces éléments montrent que les fautes de français présentes dans cette nouvelle traduction sont loin d'être des inattentions et qu'il n'y a pas vraiment espoir de les voir corrigées de si tôt.

La question des ajouts

Un autre défaut majeur qui court d'un bout à l'autre de cette traduction est celui de la conception et de la gestion des ajouts entre crochets. La plupart ne sont pas justifiés et s'avèrent soit inutiles soit erronés, tandis que d'autres, qui s'imposeraient, font défaut, et que d'autres encore ne sont pas signalés, alors qu'il serait, pour certains, impératif de le faire tant le sens s'en voit changé.

De manière générale, ces ajouts semblent dépendre uniquement des caprices de l'imagination du traducteur. Ainsi, l'expression ﴿وَاللَّهُ وَاسِعٌ عَلِيمٌ﴾ est traduite au verset 2.115 par « Dieu est immense [et Il est] Omniscient ». La première partie de l'expression se passe donc fort bien de tout ajout¹⁶ et l'on se demande alors par l'effet de quelle fantaisie ils font leur apparition ailleurs, par exemple en 2.247 : « Dieu est [Déteur d'une miséricorde] immense [et Il est] Omniscient » et en 2.261, 265 : « Dieu est [Déteur d'une générosité] immense [et Il est] Omniscient » ?

Parfois, ces ajouts intempestifs ne prêtent qu'à sourire¹⁷ :

(2.55) ﴿فَأَخَذْنَاكُمْ الصَّاعِقَةَ وَأَنْتُمْ تَنْظُرُونَ﴾

« Eh bien, la foudre vous frappa pendant que vous regardiez
[les conséquences de votre outrance] »

« Vous fûtes alors foudroyés cependant que vous regardiez. »

(2.148) ﴿فَاسْتَبِقُوا الْخَيْرَاتِ﴾

« Hâtez-vous vers [la réalisation d']œuvres utiles
[pour vous-mêmes et pour les autres] »

« Rivalisez de bien. »

16. La seconde pourrait d'ailleurs tout aussi bien s'en passer, car il n'est besoin de rien d'autre, entre ces deux Noms divins, que la simple conjonction « et », qui n'est pas un ajout.

17. Dans les citations qui suivent, on proposera après la traduction de M. Fakhri une traduction ne comprenant que le minimum d'ajout nécessaire. La traduction de M. Fakhri sera placée entre parenthèses artistiques ﴿﴾, tandis que les corrections proposées seront simplement entre guillemets.

﴿إِذْ تَبَرَّأَ الَّذِينَ اتَّبَعُوا مِنَ الَّذِينَ اتَّبَعُوا وَرَأَوْا الْعَذَابَ
وَتَقَطَّعَتْ بِهِمُ الْأَسْبَابُ﴾ (2.166)

﴿Lorsque, à la vue du châtement, les chefs [malhonnêtes]
désavoueront ceux qui [les] avaient suivis,
les liens entre eux seront [regrettablement] coupés.﴾
« ce moment où, voyant le tourment, ceux qui étaient suivis
désavoueront ceux-là qui [les] suivaient,
[où] ils n'auront plus de moyens... »

D'autres ajouts, par contre, modifient plus ou moins gravement
le sens du verset :

﴿وَمِنْهُمْ مَنْ يَقُولُ رَبَّنَا آتِنَا فِي الدُّنْيَا حَسَنَةً وَفِي الْآخِرَةِ حَسَنَةً...﴾ (2.201)
﴿D'autres disent : « Seigneur ! Donne-nous une [vie] bonne
en cette vie et une [vie] bonne dans l'autre... »﴾
« et parmi eux, certains disent : “Seigneur, donne-nous un bien
dans ce monde et un bien dans l'autre monde...” »

﴿وَيَسْأَلُونَكَ عَنِ الْمَحِيضِ قُلْ هُوَ أَدَىٰ﴾ (2.222)
﴿Et ils t'interrogent au sujet des menstrues. Dis[-leur] :
[Avoir des rapports sexuels en cette période] est nocif.﴾
« Ils t'interrogent sur les menstrues, dis :
“C'est une chose incommodante” »

En contradiction avec cette profusion, on déplore l'absence
d'ajouts indispensables, sans lesquels la traduction reste
incompréhensible, à moins que le sens ne soit même
irréremédiablement faussé, comme au verset 2.196, par exemple, qui
concerne les rites du Pèlerinage (*Ḥağğ*) :

﴿وَلَا تَحْلِقُوا رُءُوسَكُمْ حَتَّىٰ يَبْلُغَ الْهَدْيُ مَحَلَّهُ فَمَنْ كَانَ مِنْكُمْ مَرِيضًا
أَوْ بِهِ أَدَىٰ مِنْ رَأْسِهِ فِدْيَةٌ مِنْ صِيَامٍ أَوْ صَدَقَةٍ أَوْ نُسُكٍ﴾
﴿Ne vous rasez pas la tête avant que l'offrande ne soit [immolée] au
lieu [d'immolation]. Si l'un de vous est malade, ou s'il souffre
d'une affection de la tête, il devra compenser en jeûne,
aumône ou en offrant un sacrifice.﴾

De ce passage, le lecteur comprendra spontanément que celui qui est malade ou souffre d'un mal de tête pendant le *Ḥağğ* devra une compensation sous l'une des formes évoquées. Or, tel n'est pas le sens du verset, puisque cette compensation n'est due que par la personne qui, en raison d'une maladie ou d'une nuisance telle que des poux, *se sera rasé la tête* avant que le sacrifice d'un animal n'ait été effectué par lui ou pour lui. Il est donc absolument impératif d'insérer ici un ajout tel que :

« et [si] l'un d'entre vous souffre d'une maladie ou d'une chose incommode à la tête [*et qu'il se rase auparavant*, qu'il donne] une compensation en jeûne, [en] aumône ou [en] bêtes sacrifiées. »

A l'extrême opposé de ces ajouts absents quoique nécessaires, on rencontre des éléments qui, alors qu'ils ne sont pas des ajouts, sont néanmoins signalés comme tels. Ainsi, en 1.5, on peut lire :

﴿إِيَّاكَ نَعْبُدُ وَإِيَّاكَ نَسْتَعِينُ﴾

« [C'est] Toi [que] nous adorons et [c'est] de Toi [que] nous implorons le secours »

Or, quel est l'élément qui traduit la particule arabe *إِيَّا* si ce n'est le gallicisme « c'est... que... » ? Cette structure n'est donc pas un ajout, mais bien une donnée présente dans le texte d'origine.

De même, en 2.222, on lit :

﴿فَاعْتَرَلُوا النِّسَاءَ فِي الْمَحِيضِ﴾

« N'ayez pas de rapports avec [les femmes] durant leurs menstrues »

Or, « les femmes » est la traduction de ﴿النِّسَاءَ﴾, et non pas un ajout.

Cependant, le problème le plus grave, sur ce plan, est celui des ajouts non signalés. Ainsi, en 2.177 :

﴿وَآتَى الْمَالَ عَلَىٰ حُبِّهِ﴾

« [l'homme] qui, pour l'amour de Dieu, donne [pour attaché qu'il y soit] de son bien »

La question de l'antécédent du pronom suffixe dans l'expression ﴿عَلَىٰ حُبِّهِ﴾ fait précisément l'objet de discussions parmi les

commentateurs, et c'est du choix de cet antécédent que dépend le sens de toute l'expression : « pour l'amour de [Dieu] », « pour l'amour du [don] » ou « malgré l'amour des [biens] ». Le choix de rajouter l'un de ces termes étant à la fois discutable et décisif, il serait de première importance de signaler cet ajout.

De même, en 2.255, l'expression ﴿مِنْ عِلْمِهِ﴾ est traduite par « de la science venue de Lui » alors que le sens est tout simplement « de Sa science ». Si l'on juge nécessaire de transformer l'expression, il faudrait le signaler.

Enfin, en 2.284, l'expression ﴿فَمَنْ تَطَوَّعَ خَيْرًا فَهُوَ خَيْرٌ لَهُ﴾ est traduite par « Quelqu'un paierait volontairement plus [de compensation], cela vaudra mieux pour lui ». Or, il ne se trouve nulle part, dans le texte arabe, d'indication qui préciserait qu'il est uniquement question ici du fait de payer une compensation ou quoi que ce soit d'autre : le terme « payer » n'apparaît même pas dans l'expression, qui a en elle-même un sens tout à fait général : « Qui accomplit quelque bien en surrogation, ce sera mieux pour lui ». Si donc, pour une raison ou une autre, on choisit de restreindre la portée de cette expression, il faudrait au moins signaler qu'il s'agit là d'un ajout.

Des traductions trop disparates

Au nombre des défauts de la traduction, il faut aussi compter les trop grandes variations entre les diverses traductions d'expressions, voire de versets, intégralement identiques. Une certaine variété était encore acceptable lorsque le traducteur était uniquement armé de sa feuille et de son stylo, mais maintenant que l'on dispose d'ordinateurs et de nombreux logiciels permettant de localiser immédiatement les diverses occurrences d'un terme ou d'une expression, un tel laisser-aller n'est plus pardonnable, à plus forte raison lorsque le traducteur a fait la preuve de ses compétences informatiques. À vrai dire, le traducteur a pris soin de se protéger contre les critiques de cet ordre en nous avertissant, dans la jaquette du livre, que « tous les mots arabes n'ayant pas un équivalent strict en français, on trouvera dans l'ouvrage nombreux synonymes » (*sic*). La chose est juste en soi, mais il y a tout de même des limites : lorsqu'une expression entière se retrouve au *iota* près, il

n'y a en principe pas de raison de la traduire de différentes manières. A moins que l'on pense que Dieu n'aurait pas eu assez de synonymes à disposition parce que l'arabe serait trop pauvre à ce niveau, et que l'on se propose de combler toutes ces malheureuses lacunes. Mais donnons plutôt quelques exemples qui parlent d'eux-mêmes¹⁸ :

- L'expression ﴿تَجْرِي مِنَ تَحْتِهَا الْأَنْهَارُ﴾ est un thème récurrent de la description des Paradis dans le Coran. M. Fakhri fait preuve, pour la traduire, d'une inventivité surprenante : jusqu'à la sourate 25, on a trouvé pas moins de dix-huit traductions différentes ! Certes, certains éléments se retrouvent de l'une à l'autre, mais toutes les combinaisons possibles ont dû être épuisées. Le cœur de la recette est le verbe « couler », encore peut-il se conjuguer au présent ou au futur. Munissez-le d'une part d'un sujet (tantôt « rivières », tantôt « ruisseaux ») et de l'autre d'un complément de lieu, qui peut être un adverbe ou une locution (« où », « au fond », « en bas », « sous »...). Agrémentez enfin de compléments du nom rapportant les rivières à la « félicité », au « bonheur », au « salut » et autres « bienfaits » et « honneurs », et vous obtiendrez des résultats dont on livrera ici les quelques échantillons suivants (classés par ordre alphabétique) :

- ﴿au fond desquels coulent les rivières [de félicités]﴾ (3.195)
- ﴿au fond desquels couleront les rivières [de bonheur]﴾ (3.198)
- ﴿en bas desquels coulent les rivières [de bonheur]﴾ (5.12)
- ﴿en bas desquels coulent les rivières [de bonheurs, félicités et saluts]﴾ (5.119)
- ﴿en bas desquels coulent les rivières [de félicité]﴾ (5.85)
- ﴿en bas desquels les rivières [de bonheur] coulent﴾ (14.23)
- ﴿les rivières [des bienfaits] coulent en bas [de leurs séjours paradisiaques]﴾ (13.35)
- ﴿où coulent des rivières [de bienfait, d'honneur et de bonheur]﴾ (16.31)
- ﴿où coulent les rivières [de bonheurs]﴾ (3.15, 4.13)

18. On ne reprendra pas les cas tels que *صراط مستقيم* et *أهل الكتاب* qui ont déjà été cités auparavant parce qu'ils comprenaient d'autres défauts de compréhension ou de traduction.

- ﴿où les rivières [du vrai bonheur] coulent﴾ (22.23)
- ﴿sous les[arbres des]quels coulent les rivières [de bonheur]﴾ (4.122)
- ﴿sous les[arbres des]quels coulent les rivières [de félicité]﴾ (4.57)
- ﴿sous les[arbres des]quels coulent les ruisseaux ﴾ (25.10)
- ﴿sous les[arbres des]quels les ruisseaux coulent﴾ (2.25, 266, 3.136, etc.)
- ﴿sous lesquels coulent des rivières [de bienfaits et de bonheurs]﴾ (20.76)
- ﴿sous lesquels coulent les rivières [de bienfait]﴾ (18.31)
- ﴿sous lesquels coulent les rivières [de bonheur et félicité]﴾ (9.72, 29.58)
- ﴿sous lesquels coulent les rivières [de bonheur]﴾ (9.89, 100, 22.14)

• Toujours dans le domaine du séjour de l'au-delà, l'expression récurrente ﴿هُمُ فِيهَا خَالِدُونَ﴾ est traduite au moins de cinq manières différentes :

- ﴿ils y demeureront à perpétuité﴾ (2.39, 217, 257, 275, etc.)
- ﴿ils y demeureront éternellement﴾ (2.25, 82, 3.136, 198, etc.)
- ﴿ils y resteront à perpétuité﴾ (3.116, 4.14)
- ﴿ils y seront à perpétuité﴾ (2.81)
- ﴿ils y seront éternels﴾ (3.15, 4.57)

• L'expression ﴿اللَّهُ شَدِيدُ الْعِقَابِ﴾ est traduite d'au moins cinq manières différentes :

- ﴿Dieu a le châtement sévère﴾ (3.11, 8.48)
- ﴿Dieu détient le châtement sévère﴾ (2.196, 211)
- ﴿Dieu est sévère en [Son] châtement﴾ (5.2, 98, 8.25)
- ﴿Dieu est très sévère dans [Sa] punition﴾ (8.13)
- ﴿Dieu est très sévère en [Son] châtement﴾ (59.4)

On remarquera que l'expression ﴿اللَّهُ شَدِيدُ الْعَذَابِ﴾ (2.165) est elle aussi traduite par « Dieu détient un châtement sévère ». N'était-il pas possible de refléter dans la traduction à la fois l'unité et la diversité en associant à chacun des deux termes عذاب et عقاب l'un des deux mots « punition » et « châtement » ?

• L'expression ﴿وَالَّذِينَ يُتَوَفَّوْنَ مِنْكُمْ وَيَذَرُونَ أَزْوَاجًا﴾ se retrouve identiquement à six versets d'intervalle, mais elle est traduite une fois par « ceux parmi vous qui meurent et laissent des femmes »

(2.234) et l'autre fois par «ceux d'entre vous qui sont rappelés¹⁹ et qui laissent des épouses» (2.240).

- Le mot طلاق est traduit par « divorce » en 2.227 et 2.229, alors pourquoi la sourate dite الطلاق est-elle intitulée « la répudiation » ? Et si le verbe طلق signifie bien « divorcer », comme on le trouve à juste titre aux versets 2.230, 231, 232, 236 et 33.49, pourquoi est-il traduit par « répudier » aux versets 2.237, 65.1 et 66.5 ? Et pourquoi le participe passé المطلقات est-il traduit par « les femmes répudiées » en 2.228 et 2.241 ?

- Le terme « حَنِيفًا », qui intervient presque toujours pour qualifier le Prophète Abraham, est quasiment à chaque fois traduit de manière différente (les traductions sont classées en suivant l'ordre des versets) :

- « en croyant sincère » (2.135)
- « un pur croyant » (3.67)
- « un pur monothéiste » (3.95)
- « monothéiste sincère » (4.125)
- « en pur [monothéiste] » (6.79)
- « soumis [purement à Dieu] » (6.161)
- « en hanyf (en pur monothéiste) » (10.105)
- « voué exclusivement [à Lui] » (16.120, 123)
- « en sincère [uniquement pour Dieu] » (30.30)

On pourrait encore multiplier les exemples, qui foisonnent, de traductions disparates, mais les cas cités devraient suffire à illustrer ce défaut, omniprésent dans cette nouvelle traduction.

Problèmes de traduction

Les problèmes vus jusqu'à présent — graves fautes de français, incohérence des ajouts, disparité des traductions — sont pour la plupart de ceux qui se laissent voir directement, sans qu'il soit nécessaire de revenir au texte d'origine. A ceux-là s'ajoutent encore d'autres faiblesses de la traduction examinée, qui relèvent

19. L'expression est fautive : employée ainsi, elle évoquerait des hommes « mobilisés » ou « rappelés sous les drapeaux » (*le Robert*). Il faudrait, pour qu'elle soit correcte, préciser « rappelés [à Dieu] ».

soit d'une compréhension défectueuse du texte arabe, soit de l'incapacité du traducteur de pouvoir clairement rendre en français ce qu'il a compris. On commencera par évoquer les erreurs qui relèvent d'une mauvaise traduction, et non d'une mauvaise compréhension. Cependant, comme on peut hésiter parfois sur les raisons d'une erreur de traduction et se demander s'il elle provient d'un défaut de compréhension ou si elle relève d'une faute de traduction proprement dite, on a, dans tous les cas litigieux, crédité le traducteur d'une compréhension correcte et imputé son erreur à une mauvaise connaissance du français.

Contrairement aux erreurs de compréhension, dont la mise en lumière implique d'établir auparavant le sens correct, les défauts de traduction permettent généralement de faire l'économie de tels développements, puisqu'il y a en principe accord sur le ou les sens qu'il est question de rendre. On se contentera donc, en suivant l'ordre des versets de la sourate *al-Baqara*, d'une énumération rapide de traductions qui apparaissent soit fausses soit, à tout le moins, inappropriées²⁰.

- en 1.6, 2.142, 213, etc., l'expression ﴿الصِّرَاطَ الْمُسْتَقِيمَ﴾ est traduite par «la juste voie», alors que le terme مستقيم signifie proprement «droit»²¹. Cette traduction n'est certes pas radicalement fautive, en ce sens que «la voie droite» est bien «la juste voie», mais il vaudrait mieux s'en tenir, puisque c'est possible, au sens propre du terme, d'autant plus que l'expression de «voie droite» est en français consacrée par l'usage, tandis que «juste voie» n'apparaît même pas dans le grand *Robert*. Qui plus est, si la traduction «juste voie» apparaît plus correcte aux yeux du traducteur, pourquoi traduire ailleurs la même expression par «bon chemin» (4.68, 67.22), «bonne voie» (16.76), «droit chemin» (6.39, 7.16, 15.41) et même «voie bien droite» (36.4) ?

- en 2.28, l'expression ﴿وَكُنْتُمْ أَمْوَانًا فَأَحْيَاكُمْ﴾ est traduite par «Il vous a donné la vie quand vous en étiez privés», ce qui est plus une interprétation qu'une traduction, car ﴿كُنْتُمْ أَمْوَاتًا﴾ signifie

20. Pour faciliter le repérage, les traductions de A. Fakhri sont placées entre parenthèses artistiques ﴿﴾, tandis que les corrections proposées sont simplement entre guillemets.

21. Cf. la traduction de ﴿مُسْتَقِيمًا﴾ par «en toute rectitude» en 6.126 et 153.

proprement « vous étiez morts ». On proposera donc de traduire par « alors que vous étiez morts, qu'Il vous a donné vie... ».

- en 2.34, et partout ailleurs semble-t-il, le nom ﴿إِبْلِيسَ﴾ est transcrit ﴿Iblis﴾ ; au verset 2.36, et à ce qu'il semble dans toutes ses autres occurrences, le mot ﴿الشَّيْطَانُ﴾ est traduit par ﴿le Diable﴾²². S'il paraît judicieux de transcrire le nom ﴿Iblis﴾, il n'en va pas de même de la traduction de شَيْطَان par « Diable », car c'est incontestablement le nom propre « Satan » qui convient le mieux pour rendre ce terme. On remarquera à cette occasion que le mot « Satan » dérive d'un mot hébreu qui est apparenté à l'arabe شَيْطَان, et que le mot « diable » semble par contre apparenté au mot إبليس (par le grec *diabolos*).

- en 2.49, l'expression ﴿وَيَسْتَحْيُونَ نِسَاءَكُمْ﴾ est traduite par ﴿abandonnaient vos femmes﴾, alors que le sens est « laissaient en vie vos femmes ».

- en 2.56, l'expression ﴿ثُمَّ بَعَثْنَاكُمْ مِنْ بَعْدِ مَوْتِكُمْ﴾ est traduite par ﴿Puis, après votre mort, Nous vous rappelâmes﴾, ce qui n'a pas de sens, à moins de préciser « Nous vous rappelâmes à la vie ». Mais pourquoi donc renoncer au verbe « ressusciter » qui sert à traduire le verbe بعث dans la plupart de ses autres occurrences (cf. 6.29, 7.14, 11.7, etc.) ?

- en 2.61, et partout ailleurs semble-t-il, le mot نَبِيٍّ (pl. أَنْبِيَاءَ ; نَبِيُّونَ) est traduit par ﴿prophète(s)﴾ ; en 2.87, et semble-t-il partout ailleurs, le mot رَسُول (pl. رُسُل) est également traduit par ﴿prophète(s)﴾ ; enfin, en 2.252, et semble-t-il partout ailleurs, le mot مُرْسَل (pl. مُرْسَلُونَ) est aussi traduit par ﴿prophète(s)﴾ : est-il vraiment judicieux de traduire par un même mot ces trois termes qui désignent des fonctions bien distinctes ? L'emploi des trois traductions « prophète » (pour نَبِيٍّ), « messager » (pour رَسُول) et « envoyé » (pour مُرْسَل) permettraient de distinguer ces trois fonctions de manière claire et adéquate.

- en 2.76, l'expression ﴿لِيَحْجُوَكُمْ بِهِ﴾ est traduite par ﴿pour qu'ils en tirent grief contre vous﴾, qui n'est pas française. Ce solécisme est probablement dû à une confusion avec l'expression

22. Peut-être ce choix est-il justifié par le fait que ces deux mots sont munis d'un article défini ?

« tirer argument », la traduction correcte étant : « pour qu'ils en tirent argument contre vous ».

- en 2.86, on peut lire : ﴿Voilà les gens qui échangent [les jouissances illicites de] ce monde contre [l'éternel bonheur de] la vie ultime, leur châtement ne leur sera en rien allégé et ils ne seront pas secourus﴾. Superbe contre-sens ! On aurait plutôt pensé qu'il était louable d'échanger ce bas monde contre la vie ultime. Le traducteur ne s'est probablement pas rendu compte qu'en français, lorsqu'il est question d'échange ou de troc, le complément d'objet direct désigne la chose que l'on cède, tandis que le complément introduit par « contre » ou « pour » désigne celle que l'on acquiert. En arabe, au contraire, le complément direct des verbes exprimant l'échange désigne la chose que l'on acquiert, la chose que l'on cède étant introduite par les particules *ب* ou *من*. Le sens du verset est donc, tout au contraire :

« Voilà [bien] ceux qui ont troqué la vie de l'autre monde contre celle de ce monde : leur tourment ne sera donc pas allégé et ils n'auront point de secours. »

- en 2.90, 102, 235, 265, etc., ﴿أَنْفُسَهُمْ﴾ est traduit par « leur "moi" ». Cette traduction psychologisante, qui pourrait éventuellement être justifiée dans d'autres contextes — manuels de psychologie, écrits soufis... — est totalement déplacée ici. Dans le Coran, le mot *نفس* a le plus souvent une simple valeur de pronom réfléchi (cf. 2.235, « Dieu sait ce qui est en vous-mêmes » — et non pas « ce qui est au fond de votre "moi" ») et correspond d'autres fois au français « âme » (cf. 2.90, 102 : « combien mauvais est ce pour quoi ils ont vendu leurs âmes » — et non pas « ce pour quoi ils ont échangé leur "moi" »). La traduction par « moi » confine au contre-sens en 2.265 où il est fait l'éloge de ceux qui « dépensent leurs biens cherchant l'agrément de Dieu et pour raffermir [et stabiliser les qualités de] leur "moi" » — et pourquoi pas « pour renforcer leur ego » ! —, alors qu'il aurait suffi de dire « pour affermir leurs âmes » pour que le sens soit clair²³.

23. Il existe à vrai dire d'autres manières d'entendre ce passage, qui impliquent des traductions radicalement différentes, mais ce n'est pas ici le lieu de

- en 2.90, 4.93, 5.60, etc., le mot ﴿غَضَبٌ﴾, qui signifie proprement « colère », « courroux », est traduit on ne sait trop pourquoi par « punition ».

- en 2.104, il n'y a aucun intérêt à traduire le terme ﴿رَاعِنَا﴾ (et subséquemment le terme ﴿انظُرْنَا﴾). Ce verset fait en effet référence à une insulte que les juifs de Médine lançaient sournoisement au Prophète en jouant sur la prononciation du mot ﴿رَاعِنَا﴾, dont le sens est en lui-même tout à fait respectable. C'est donc ce mot qu'il est demandé de ne pas employer, et non pas le sens qu'il exprime. Or, en traduisant par « ne dites pas "aie de la sollicitude pour nous" », on laisse entendre que cette demande est interdite dans quelque langue que ce soit, ce qui n'est pas le cas. Il vaudrait donc mieux ici utiliser la transcription et expliquer de quoi il en retourne dans une note.

- en 2.105, 3.64, etc., l'expression ﴿أَهْلَ الْكِتَابِ﴾ est traduite par « ceux qui avaient reçu le Livre ». On se demande ce que vient faire ici le plus-que-parfait²⁴ « avaient reçu », alors qu'il n'y a aucune référence à un autre événement passé ? Pourquoi ne pas conserver l'expression « gens du Livre » qui est pourtant employée en 2.109, 3.199, etc. ?

- en 2.131, l'ordre divin ﴿أَسْلِمِ﴾ a été traduit par « sois musulman », tandis que la réponse d'Abraham ﴿أَسْلَمْتُ﴾ a été rendue par « je suis soumis » et que le verbe أسلم a été traduit pas le verbe « se soumettre » dans bien d'autres occurrences (2.112, 3.83, 4.125, etc.). C'est également par l'ordre « soumets-toi » qu'il aurait évidemment fallu le rendre ici, tandis que la réponse d'Abraham aurait dû être rendue par « je me soumets » (« je suis soumis » correspondant à une expression du type أنا مسلم).

- en 2.134 et 2.141, on retrouve la même expression ﴿لَا تُسْأَلُونَ﴾, mais traduite de deux manières différentes : « on ne vous demandera pas compte de leurs actes » (2.134) et « on ne vous demandera pas compte de ce qu'ils faisaient » (2.141). Une

les discuter. On a donc jugé de la traduction d'après le sens retenu par le traducteur, même si ce sens n'apparaît pas le mieux justifié.

24. Qui sert à exprimer « un fait accompli qui a eu lieu avant un autre fait passé » (*Le Bon usage*, §854a).

telle formulation laisse entendre que les gens en question ont mal agi, mais que les interlocuteurs n'ont pas à craindre qu'il leur soit tenu rigueur des fautes de ces gens. Or, il se trouve qu'il est ici question des actes de Prophètes tels qu'Abraham, Ismaël, Isaac et Jacob : les deux traductions proposées ne sont donc pas acceptables et sont même des contre-sens. En réalité, le sens de l'expression arabe dans ces deux versets est qu'il n'y a aucune raison de se glorifier des actes des personnages vénérables auxquels on se rattache généalogiquement ou religieusement, car ce n'est pas sur les actes de ses ancêtres que l'on juge quelqu'un, mais sur ses propres actes. D'où cette réponse du Coran aux juifs qui se vantent de leurs Prophètes :

« C'est là une communauté qui a déjà passé : à elle ce qu'elle a acquis et à vous ce que vous avez acquis, et l'on ne vous demande [rien] sur ce qu'ils faisaient [eux]. »

- en 2.135, l'expression ﴿بَلْ مِلَّةَ إِبْرَاهِيمَ حَنِيفًا﴾ est traduite par « [Non] plutôt [suivons] la religion [pure] d'Abraham, en croyant sincère ». L'expression « en croyant sincère » ne peut grammaticalement se rapporter qu'au sujet du verbe « [suivons] »²⁵, alors que le mot ﴿حَنِيفًا﴾ qualifie Abraham. On proposera donc la traduction suivante : « Plutôt la foi d'Abraham, [qui était] pur monothéiste ».

- en 2.138, on peut lire la phrase suivante : ﴿[Les soumis à Dieu ont le] teint de Dieu. Quel teint est-il mieux que celui de Dieu ?﴾ ; Cette traduction se passe de tout commentaire, mais il n'est cependant pas inutile de rappeler que le mot « teint » a deux sens : 1. « Manière de teindre, couleur obtenue par la teinture », sens dont le *Robert* précise qu'il « ne s'emploie guère que dans les appellations commerciales » ; 2. « Nuance ou aspect que prend la couleur du visage selon les dispositions individuelles, l'âge, l'état de santé, les conditions climatiques » (*Le Robert*).

- en 2.178, 216, etc. des tournures arabes à la voix passive ont été rendues à la voix active avec « on » pour sujet, alors que le sujet réel est Dieu, ce qui est pour le moins irrévérencieux : ﴿On

25. Il devrait bien entendu, si tel était le cas, s'accorder au pluriel.

vous a prescrit le talion), « On vous a prescrit le combat »... Il vaut bien mieux conserver les tournures passives : « le talion vous est prescrit », « le combat vous est prescrit », qui tout en respectant de plus près la lettre même du texte, a bien plus de vigueur.

- en 2.207, l'expression « وَمِنَ النَّاسِ مَنْ يَشْرِي نَفْسَهُ » est traduite par « Et parmi les hommes il y a celui qui se sacrifie en cherchant l'agrément de Dieu ». On ne sait d'où vient cette idée de « sacrifice », qui n'est pas du tout évoquée par le verbe شرى. Comme en 2.90 et 2.102, il est question ici du fait de « vendre son âme », avec cette différence qu'ici elle est vendue « à Dieu », qui l'achète « au prix du Paradis », comme le précise le verset 9.111. On pourrait donc traduire : « Et parmi les gens, l'un vend son âme en vue de satisfaire Dieu ».

- en 2.216, l'expression « وَهُوَ كُرْهُ لَكُمْ » est traduite par « et il vous paraît difficile », alors que ce qui est مكروه n'est pas ce qui est « difficile », mais ce qui est « détestable ». On proposera donc la traduction « alors qu'il vous est détestable »²⁶.

- en 2.220, « وَإِنْ تَخَالَطُوهُمْ » est traduit par « si [pour ce qui concerne leurs biens] vous entretenez des associations avec eux », ce qui n'a pas vraiment de sens. Une traduction correcte serait : « si vous mettez [des biens] en commun avec eux ».

- en 2.221, les termes « مُشْرِكَاتٍ », « مُشْرِكَةٌ », « مُشْرِكِينَ » et « مُشْرِكٌ » sont traduits par « idolâtre(s) », qui n'est pas correct, car « ceux qui donnent des associés [à Dieu] » (traduction correcte de مشركون employée en 2.105, 135, etc.) ne sont pas forcément tous « idolâtres » (وثنيون), c'est-à-dire « adorateurs d'idoles » (عبدة الأصنام، عبدة الأوثان).

- en 2.229, qui concerne le divorce, l'expression « فَلَا جُنَاحَ عَلَيْهِمَا فِيمَا افْتَدَتْ بِهِ » est traduite par « alors ce n'est pas un péché pour eux si la femme se rachète moyennant quelques biens ». L'emploi du verbe « se racheter » n'est pas heureux, car il laisse entendre que la femme aurait auparavant été « achetée » : ce serait tout de même un comble pour une Révélation qui a délivré la femme du statut de marchandise et d'objet de consommation. On

26. On a déjà vu plus haut que le traducteur a pris pour une proposition coordonnée ce qui est en fait un complément d'état (حال).

proposera donc la traduction suivante : « il n'y a aucun mal à ce que [l'épouse] offre une compensation [pour avoir le divorce] ».

- en 2.248, l'expression ﴿بَقِيَّةٍ مِّمَّا تَرَكَ...﴾ est traduite par « une relique de ce que laissèrent... ». Si le mot « relique » est employé dans le sens d'« objet qui a été à l'usage d'un personnage vénéré » (*le Robert*, 1), il faudrait dire « une relique (ou des reliques) laissée(s) par... »²⁷. Si par contre le mot « relique » est pris dans le sens général de « débris », « restes » (*le Robert*, 3), il faudrait l'employer au pluriel, car le singulier n'est pas attesté en ce sens.
- en 2.251, l'expression ﴿وَقَتَلَ دَاوُودُ جَالُوتَ﴾ est traduite par « et David tua Jalūt ». Il faudrait, pour être cohérent, soit traduire les deux noms, soit les transcrire tous deux, de sorte que l'on aurait soit : « et David tua Goliath », soit « et Dāwūd tua Jalūt ».
- en 2.256, ﴿الْعَيِّ﴾ est traduit par « la déroute », ce qui est faux, le sens correct étant « l'égarement » ou « le fourvoiement ».

Problèmes de compréhension

La première condition pour traduire un texte est évidemment d'en bien comprendre le sens, ce qui implique une bonne connaissance de la langue source, et en particulier de sa grammaire. Pour ce qui est du Coran, on a eu l'occasion de dire ailleurs²⁸ que la pénétration du sens était compliquée, entre autres, par la polysémie de nombreux termes ou structures arabes et par la lecture qu'en ont fait subséquemment les divers commentateurs. Cependant, la multiplicité des commentaires est aussi une aide précieuse qui permet au traducteur de ne pas se lancer tête baissée dans la traduction de ce qu'il a lui-même compris du texte au premier abord, mais d'aller prendre connaissance des diverses possibilités d'interprétation que le texte renferme en lui-même, afin de mieux pouvoir se déterminer pour l'un ou l'autre de ces sens. Ce n'est donc pas seulement lorsque le sens ne lui apparaît pas clairement que le traducteur devrait se référer aux commentaires du Coran — car une telle démarche va de soi —, c'est au contraire et surtout

27. En entendant le *من* comme explicatif (للبيان).

28. « De la nécessité d'une nouvelle traduction du Coran en français », in *Luqmān*, XVI, 1 (automne-hiver 1999-2000), p.8-9.

dans les cas où il *croit* comprendre spontanément le sens d'un passage qu'il devrait s'assurer, en regardant comment les différents commentateurs l'ont entendu, que c'est effectivement bien ce sens qui se dégage de ce passage.

La fin du verset 2.198 permet à merveille d'illustrer ce point :

﴿ فَإِذَا أَفَضْتُمْ مِنْ عَرَفَاتٍ فَاذْكُرُوا اللَّهَ عِنْدَ الْمَشْعَرِ الْحَرَامِ
وَاذْكُرُوهُ كَمَا هَدَاكُمْ وَإِنْ كُنْتُمْ مِنْ قَبْلِهِ لَمِنَ الضَّالِّينَ ﴾

« Quand vous serez partis de 'Arafât, invoquez Dieu près du lieu sacré de perception²⁹ (al-maš'aru-lḥarām). Et invoquez-Le alors suivant la façon dont Il vous a guidés; quoiqu'au paravant vous étiez du nombre des égarés. »³⁰

On ne saurait tenir grief à M. Fakhri d'avoir traduit la fin de ce verset par une proposition concessive, car c'est également ainsi que l'ont entendue la quasi-totalité des traducteurs du Coran en français, y compris un arabisant aussi féru de grammaire que Régis Blachère ou un arabe cultivé comme Si Hamza Boubakeur³¹. M. Fakhri n'a donc fait en cela que suivre ses prédécesseurs, et plus particulièrement la traduction publiée par l'Arabie Saoudite dont il reprend textuellement la formulation. Pourtant, s'il avait effectivement « vu et revu les exégèses des savants musulmans », pour reprendre les termes de son avant-propos, il n'aurait pu manquer de constater que tous, de Ṭabarī aux Ġalālayn et de Zamahṣharī à Ṭabāṭabā'i, sont unanimes à considérer ici la particule *إِنْ* comme la forme allégée de *إِنَّ* ou tout au moins à donner à l'expression une valeur d'insistance³².

29. Quel peut bien être le sens d'une telle expression ? Les toponymes — et *al-Maš'ar al-Ḥarām* en est un — ne gagnent généralement pas à être traduits.

30. Les traductions citées après les versets entre parenthèses artistiques ﴿ ﴾ sont celles de A. Fakhri. Les ajouts du traducteur entre crochets ou ses commentaires entre parenthèses sont dans une police plus petite, comme dans l'édition de sa traduction.

31. Les deux seules exceptions sont, assez paradoxalement, les traductions d'Ahmad Boudib et d'André Chouraqui.

32. Cf. *Kaššāf*: الفارقة هي الفارقة من الثقلية واللام هي الفارقة; *Mağma' al-bayān*: وإنكم كنتم من قبل هدايته; *Mizān*: إن هنا هي المخففة عن الثقلية بدلالة أن لام الابتداء معها; وإياكم لمن الضالين; etc. Le commentaire des Ġalālayn énonce laconiquement que *إِنْ* est ici *مخففة*, mais Qurtūbī précise que cette opinion est à l'origine celle de

Le sens de la dernière proposition est ainsi de souligner le fait qu'avant d'être guidés par Dieu « vous étiez bien, en vérité, parmi les égarés », ce qui a pour but de faire prendre conscience aux fidèles de l'importance de la guidance divine et de l'importance qu'il y a donc à s'en ressouvenir. La question n'est pas aussi anodine qu'il peut y paraître au premier abord : de la compréhension du sens de la particule *إِنَّ* dépend la cohérence ou l'incohérence du texte révélé. Il est en effet cohérent de demander aux fidèles de se souvenir de Dieu ou d'invoquer Dieu parce qu'Il les a guidés et que, sans cette guidance, ils seraient restés au nombre des égarés, comme ils l'étaient auparavant. Par contre, il serait tout à fait incohérent que Dieu reproche aux fidèles d'avoir été du nombre des égarés avant qu'Il ne les guide et la phrase « Dieu vous a guidés, quoique que vous étiez égarés » n'a donc pas de sens.

Une autre difficulté grammaticale dont le traducteur ne se tire pas toujours aussi bien qu'on l'aurait souhaité est la polysémie de la particule *مِنْ*. Ainsi, aux versets 2.105 et 2.202 :

﴿ مَا يَوَدُّ الَّذِينَ كَفَرُوا مِنْ أَهْلِ الْكِتَابِ وَلَا الْمُشْرِكِينَ
 أَنْ يُنَزَّلَ عَلَيْكُمْ مِنْ خَيْرٍ مِنْ رَبِّكُمْ ﴾ (2.105)

« Les mécréants de ceux qui avaient reçu le Livre et ceux qui donnent des associés [à Dieu] n'aiment pas qu'une grâce de votre Seigneur descende sur vous »

﴿ أُولَئِكَ لَهُمْ نَصِيبٌ مِمَّا كَسَبُوا ﴾ (2.202)

« Ceux-ci auront une belle part de ce qu'ils auront acquis »

Dans les deux cas, le traducteur a rendu la particule *مِنْ* par « de », l'entendant donc avec une valeur partitive (تبعيضية). Or, dans le premier verset, il n'est pas question de distinguer parmi les Gens du Livre ceux d'entre eux qui seraient mécréants et ceux qui ne le seraient pas, mais de préciser que les mécréants qui « ne voudraient

Sibawayh et ajoute (à la suite de Tabarī) que certains interprètent aussi cette structure comme signifiant *وما كنتم إلا من الضالين* tandis que d'autres encore l'entendent dans le sens de *وقد كنتم من الضالين*. Pour Ibn Hišām, ce qui permet de reconnaître la forme alléguée de *إِنَّ* parmi les différentes occurrences de *إِنَّ* est la présence de la particule d'insistance *ل* à sa suite (*Muġnī l-labīb*, I/25)

pas que descende sur vous quelque bien [venant] de votre Seigneur » appartient à deux catégories : les Gens du Livre et les païens polythéistes³³. Quant au second verset, il n'y est pas dit que les fidèles auront dans l'autre monde *seulement* « une belle part *de* ce qu'ils auront acquis » — car on ne voit pas pourquoi ils se verraient privés du reste, contrairement à toutes les promesses divines comme quoi ils ne seront lésés en rien³⁴ —, mais au contraire qu'ils auront « une part *conforme à* ce qu'ils ont acquis » ou « une part *pour* ce qu'ils ont acquis », suivant que l'on entendra *من* avec une valeur explicative (للبیان) ou causative (للسبب)³⁵.

La méprise est encore plus grave au verset 2.120, puisque la valeur assignée à *من* ne fait aucunement partie des valeurs de cette particule :

﴿وَلَيْنُ اتَّبَعْتَ أَهْوَاءَهُمْ بَعْدَ الَّذِي جَاءَكَ مِنَ الْعِلْمِ
مَا لَكَ مِنَ اللَّهِ مِنْ وَلِيٍّ وَلَا نَصِيرٍ﴾

﴿Si tu suivais leurs passions après avoir reçu la science [venant de Dieu], tu n'aurais en Dieu ni protecteur ni secours﴾

On remarquera qu'au verset 13.37, la même phrase exactement a été traduite ainsi :

﴿Si tu suivais leurs passions après avoir reçu la science [venant de Dieu], tu n'aurais contre [le châtement de] Dieu ni recours ni protecteur﴾³⁶

Or, la valeur d'opposition rendue ici par « contre » ne fait pas plus partie des valeurs de *من* que la valeur d'intériorité rendue

33. Cf. *Kaššāf*: [...] للبيان لأن الذين كفروا جنس تحته نوعان، أهل الكتاب والمشركون.

34. Cf. 2.272 ﴿Et le bien que vous prodiguez vous sera pleinement compté, sans que vous soit fait injustice.﴾ ; 2.281 ﴿Chaque âme se verra compter tout ce qu'elle a acquis, sans subir d'injustice.﴾

35. Cf. *Kaššāf*: أي نصيب من جنس ما كسبوا من الأعمال الحسنة، وهو الثواب الذي هو المنافع الحسنة، أو من أجل ما كسبوا.

36. La plupart des traducteurs en français ont retenu cette même valeur. A force de constater la répétition de tels invariants (cf. le cas de la particule *إن* évoqué tout à l'heure), on ne peut que déduire que les divers traducteurs se sont pour une bonne part appuyés sur les traductions de leurs prédécesseurs, plutôt que de se livrer à un travail personnel de recherche.

auparavant par « en ». En fait, من ne peut avoir ici que deux sens. Le premier correspond à sa valeur la plus courante, à savoir l'indication de l'origine (للابتداء), auquel cas le passage signifierait : « tu n'aurais, de la part de Dieu, ni tuteur ni secourer ». Le rapprochement avec les versets où l'on trouve l'expression ﴿وما لكم﴾ (2.107, 9.116, 29.22, 42.31) laisse cependant plutôt supposer que l'expression ﴿من الله﴾ a ici un sens proche de la tournure ﴿من دون الله﴾ (« en dehors de Dieu »), qui apparaît dans ces versets. La valeur de من serait ainsi l'échange (البدل³⁷) comme au verset 3.10 ﴿لن تعني عنهم أموالهم ولا أولادهم من الله﴾³⁸, valeur que l'on pourra rendre par l'expression « à la place de » :

« Et certes si tu suivais leurs désirs après ce qui t'est venu comme science, tu n'aurais à la place de Dieu ni tuteur ni secourer. »³⁹

Plus générale est la difficulté que rencontre le traducteur avec les articles, difficulté qui a peut-être pour origine le fait que la langue persane ne fait pas usage d'articles. Au niveau de la compréhension, cette difficulté se manifeste dans le fait qu'un même terme arabe, soit déterminé soit indéterminé, est tantôt traduit avec un article défini et tantôt avec un article indéfini, ce qui montre que la détermination ou l'indétermination du terme n'a pas été clairement prise en compte. Ainsi, le terme déterminé الحق, qui se retrouve dans une structure et un contexte identiques aux versets 2.26 et 2.144, est traduit une fois par « la vérité » (qui est la traduction correcte) et l'autre fois par « une vérité » :

37. Cf. *Muḡnī l-labīb*, v.1 p.320-321. Peu importe d'ailleurs que ce soit la particule من elle-même qui prenne cette valeur ou que l'on considère que l'échange est en ces cas signifié par un terme sous-entendu (l'expression complète étant بدلا من), tandis que من conserve sa valeur propre d'indication de l'origine.

38. Cette valeur de من est encore plus explicite en 9.38 ﴿أرضيتم بالحياة الدنيا من﴾ (ولو نشاء لجمعنا منكم ملائكة في الأرض يخلفون) et 43.60 ﴿الآخرة﴾.

39. Les traductions proposées par l'auteur de ces lignes sont placées entre guillemets pour les distinguer des traductions de A. Fakhri, placées entre parenthèses artistiques ﴿﴾.

(2.26) ﴿فَأَمَّا الَّذِينَ آمَنُوا فَيَعْلَمُونَ أَنَّهُ الْحَقُّ مِنْ رَبِّهِمْ﴾

«Ceux qui croient, ils savent bien que c'est la vérité venant de leur Seigneur.»⁴⁰

(2.144) ﴿وَإِنَّ الَّذِينَ أُوتُوا الْكِتَابَ لَيَعْلَمُونَ أَنَّهُ الْحَقُّ مِنْ رَبِّهِمْ﴾

«Ceux qui ont reçu le Livre savent que c'est là une vérité de leur Seigneur.»

Quant au groupe nominal indéterminé *صراط مستقيم*, il est paradoxalement rendu le plus souvent par une expression déterminée (« la juste voie » en 2.213, 3.51, 101, etc. ; « le bon chemin » en 67.22), mais parfois aussi par l'expression indéterminée « une juste voie » (2.142, 4.175, 5.16, etc.), et l'on ne saurait arguer que cette détermination dépendrait du contexte, puisque l'expression :

﴿يَهْدِي مَنْ يَشَاءُ إِلَى صِرَاطٍ مُسْتَقِيمٍ﴾

est traduite par « Il guide qui Il veut vers *une* juste voie » (2.142, 10.25) tandis que l'expression identique :

﴿وَاللَّهُ يَهْدِي مَنْ يَشَاءُ إِلَى صِرَاطٍ مُسْتَقِيمٍ﴾

est rendue par « Dieu guide qui Il veut vers *la* juste voie » (2.213, 24.46).

Une autre difficulté d'ordre général est le problème de l'emploi des temps et du passage d'un système verbal « modal » formellement simple comme celui de l'arabe⁴¹ à un système verbal « temporel » aussi complexe que celui du français avec ses vingt-et-un temps⁴². On ne relèvera pour le moment que des points

40. On passera pour le moment sur la syntaxe fautive de la phrase, puisque nous en sommes à relever les problèmes de compréhension et non pas de traduction ou d'expression.

41. L'arabe ne comporte que trois modes que l'on peut appeler « accompli », « inaccompli » et « impératif ».

42. Selon la classification la plus répandue, que l'on peut trouver dans le *Bescherelle* par exemple, mais des analyses plus précises ne distinguent pas moins de trente temps (cf. *Le Bon Usage*, §739).

dénotant une compréhension fautive, les erreurs d'emploi des temps en français devant être évoquées plus loin.

Un premier cas est la traduction, en 2.174, de l'expression ﴿مَا يَأْكُلُونَ﴾ par le futur « n'avalent », alors que la particule négative مَا employée avec l'inaccompli exprime la négation du présent (« n'avaient ») et que la négation du futur aurait été exprimée par la tournure لَنْ يَأْكُلُوا.

Plus fréquente est la difficulté à discerner les emplois d'accomplis (مَاضِي) qui évoquent un fait accompli dans le présent ou de manière continue. Ainsi, aux versets 2.80, 88, 111, 116, 118, 135, le verbe ﴿قَالُوا﴾ est traduit par le passé simple « dirent », alors qu'il aurait fallu à chaque fois employer le présent, tout comme au verset 2.113 où l'expression ﴿وَقَالَتِ الْيَهُودُ﴾ a été justement traduite par « les juifs affirment »⁴³, car tout ces versets rapportent soit des propos tenus en présence du Prophète et des fidèles, soit des affirmations continuellement répétées par les uns ou les autres.

Parfois, c'est aussi le temps du verbe employé pour traduire une phrase nominale qui pose problème. Comme on le sait, la phrase nominale exprime en arabe un fait présent ou continu, et c'est donc en principe le présent qui sert à la rendre en français. Ainsi, il n'y a pas lieu de rendre l'expression ﴿ذَلِكَ خَيْرٌ لِّكُمْ﴾ (2.54) par la tournure conditionnelle « cela vaudrait mieux pour vous », de même qu'il n'y a aucune raison de traduire par l'imparfait « ils erraient égarés dans leur ivresse » la phrase nominale ﴿إِنَّهُمْ فِي سَكْرَتِهِمْ يَعْمَهُونَ﴾ (15.72).

Tous ces exemples montrent qu'il n'y a pas toujours une perception correcte des moments du temps évoqués par les diverses constructions arabes (phrase nominale ou verbale, à l'accompli ou à l'inaccompli), ce qui ne permet pas alors de les rendre en employant la conjugaison française adéquate.

Le traducteur présente aussi une tendance à rendre comme des phrases nominales ce qui n'est qu'un complément d'état (حَال) ou une apposition (مَبْتَدَأٌ تَائِدٌ أو عَطْفٌ بَيَانٌ ou بَدَل), ce qui laisse penser

43. Voir aussi les accomplis qui inaugurent les versets 11-14, 76, 161, 218, 231-232, etc., tous correctement traduits au présent.

que la fonction réelle de ces expressions lui a échappé. Ainsi, en 18.15 :

﴿هُؤُلَاءِ قَوْمًا اتَّخَذُوا مِنْ دُونِهِ آلِهَةً﴾

«Voilà [où en sont] nos gens ! ils ont adopté d'autres dieux que Lui.»

Il est clair que les deux termes ﴿هُؤُلَاءِ قَوْمًا﴾ ont été pris pour une phrase nominale, alors qu'en réalité ﴿قَوْمًا﴾ est en apposition à ﴿اتَّخَذُوا مِنْ دُونِهِ﴾, qui est un مبتدأ dont le خبر est la proposition ﴿هُؤُلَاءِ﴾, le sens étant, littéralement : « Ceux-là, notre peuple, ont pris en dehors de Dieu d'[autres] divinités », et plus littérairement :

« Ce peuple nôtre a pris, en dehors de Dieu,
d'[autres] divinités. »

Au verset 2.253, ce sont les deux termes ﴿تِلْكَ الرُّسُلُ﴾ qui ont été considérés comme une phrase nominale :

﴿تِلْكَ الرُّسُلُ فَضَّلْنَا بَعْضَهُمْ عَلَى بَعْضٍ﴾

«Tels sont les prophètes, Nous avons accordé précellence
aux uns par rapport aux autres.»

Deux remarques s'imposent alors :

1. La première est que تلك est un pronom démonstratif qui n'a jamais signifié « tel ». Semblable sens aurait dû être exprimé par une proposition comme هكذا الرسل ou كذلك الرسل.

2. La seconde remarque est que, si ﴿تلك﴾ est bien un مبتدأ, son خبر n'est pas ﴿الرسل﴾, mais la phrase verbale qui commence par ﴿فضلنا﴾. Le mot ﴿الرسل﴾ est tout simplement en apposition à ﴿تلك﴾, qu'il vient expliciter, le sens étant littéralement « ceux-là, les messagers », ce que l'on rendra plus simplement par :

« Ces messagers, Nous donnâmes à certains d'entre eux
précellence sur d'autres. »

En 2.36, 51, 136 et 216, ce sont des compléments d'états (حال ou جملة في موضع الحال) qui ont été traduits par des propositions indépendantes coordonnées (la première traduction est celle de A. Fakhri, la seconde est une proposition de traduction correcte ; les passages concernés ont été mis en italique) :

44. Cf. *Kaššāf*; DARWĪŠ, *I'rāb al-Qur'āni l-karīm wa bayānuh* ; DURRA, *Tafsīr al-Qur'āni l-karīm wa i'rābuh wa bayānuh*.

﴿ وَقُلْنَا اهْبِطُوا بَعْضُكُمْ لِبَعْضٍ عَدُوٌّ ﴾ (2.36)

« Nous dîmes : « Descendez [du Paradis] ; vous serez les uns ennemis des autres »

« Nous dîmes : « Descendez, ennemis les uns des autres ! »

﴿ ثُمَّ اتَّخَذْتُمُ الْعِجْلَ مِنْ بَعْدِهِ وَأَنْتُمْ ظَالِمُونَ ﴾ (2.51)

« puis, après lui (en son absence), vous avez pris le veau [pour idole] et vous étiez injustes »

« puis, après son [départ], agissant en injustes, vous prîtes le veau [d'or comme divinité] »

﴿ قُولُوا آمَنَّا بِاللَّهِ [...] وَمَا أوتِيَ النَّبِيُّونَ مِنْ رَبِّهِمْ لَا نُفَرِّقُ بَيْنَ أَحَدٍ مِنْهُمْ وَنَحْنُ لَهُ مُسْلِمُونَ ﴾ (2.136)

« Dites : « Nous croyons en Dieu [...] et à ce qui a été descendu aux [autres] prophètes venant de leur Seigneur ; nous ne faisons pas de différence entre aucun d'eux⁴⁵ et nous Lui sommes soumis. » »
« Dites : « Nous avons foi en Dieu [...] et en ce qui fut donné aux Prophètes de la part de leur Seigneur, sans excepter aucun d'entre eux ; nous Lui sommes soumis. » (2.136)⁴⁶

﴿ كُتِبَ عَلَيْكُمُ الْقِتَالُ وَهُوَ كُرْهُ لَكُمْ ﴾ (2.216)

« On vous a prescrit le combat et il vous paraît difficile »

« Le combat vous est prescrit, alors qu'il vous est détestable. »

Terminons ce survol des problèmes relatifs à la syntaxe de l'énoncé arabe, limité pour l'essentiel, rappelons-le, à la sourate *al-Baqara*, en évoquant plusieurs erreurs éparses, à commencer par le verset 2.100 :

﴿ أَوْ كَلِمًا عَاهَدُوا عَهْدًا بَيْنَهُمْ فَرِيقٌ مِنْهُمْ ﴾

« [N'est-ce pas] chaque fois qu'ils nouent un pacte, une partie d'entre eux le dénonce. »

45. Ici encore on passera sur l'incroyable barbarisme de la syntaxe.

46. A propos de la fonction grammaticale de ﴿ لا نفرق بين أحد منهم ﴾, cf. *Mağma' al-bayān* :

جملة منفية منصوبة الموضع على الحال، والعامل فيه ﴿ آمنا ﴾

Ayant probablement lu quelque part que cette proposition était un استفهام إنكاري, tout en n'ayant apparemment pas remarqué la présence en tête de phrase de la particule interrogative أ, le traducteur s'est senti obligé de rajouter entre crochet une interrogation négative. Or, un استفهام إنكاري n'est pas une interrogation négative, mais une forme d'interrogation « oratoire » qui implique, du fait de la réponse qu'elle sous-entend, la désapprobation et le blâme (إنكار). Quant à la particule interrogative أ, elle n'est en rien négative, mais bien affirmative. Le sens de cette phrase est donc, littéralement :

« Est-ce qu'à chaque fois qu'ils prennent un engagement une partie d'entre eux ira le rejeter ? »

Au verset 2.282, ce qui n'est qu'une simple proposition indépendante a été traduit comme une proposition de conséquence :

﴿وَاتَّقُوا اللَّهَ وَيُعَلِّمُكُمُ اللَّهُ﴾

« Craignez [pieusement] Dieu, et Dieu vous instruira. »

Pour exprimer le sens donné dans la traduction, on aurait dû avoir en arabe la construction : واتقوا الله يعلمكم الله, le verbe étant au مضارع مجزوم et surtout — car la vocalisation pourrait être discutée — sans présence d'un و entre les deux propositions. L'auteur du *Tafsīr al-Mizān* fait remarquer à ce sujet que :

« A propos de ce qui a été dit, comme quoi cette parole divine montre que c'est la vertu qui est cause de l'enseignement divin, on dira que, bien que ce [principe] soit [en lui-même] vrai, comme l'indiquent le Livre et la Sunna, ce verset n'y fait pas la moindre allusion, du fait de la présence de la conjonction و. Qui plus est, ce sens ne convient pas au contexte du verset ni à la cohérence que ses parties doivent avoir entre elles. »⁴⁷

Considérer ce و comme une coordination poserait le problème de la coordination entre une proposition injonctive et une proposition énonciative (عطف الخبر على الإنشاء), qui est loin de faire l'unanimité parmi les grammairiens. Y voir un واو الحال est aussi problématique, parce qu'un tel و ne précède pas directement un

47. *Mizān*, 2/435.

verbe affirmatif à l'inaccompli. Certains ont alors proposé de régler cette difficulté en sous-entendant un مبتدأ pour faire de cette proposition une phrase nominale de la forme وهو يعلمكم الله, mais c'est vraiment là forcer beaucoup les choses. Reste la possibilité d'envisager ce و comme introduisant une proposition indépendante (واو الاستئناف), qui ne pose aucune difficulté et devrait donc être préférée⁴⁸. La traduction de ce passage serait alors quelque chose comme : « Craignez Dieu ! Dieu vous enseigne. »

Au verset 2.88, l'expression ﴿فَقَلِيلًا مَّا يُؤْمِنُونَ﴾ a été confondue avec la tournure قل ما يؤمنون et traduite par « Il est rare qu'ils croient [sincèrement] ». L'expression du verset signifie en réalité إيماناً قليلاً⁴⁹ et l'on pourra donc la rendre par « Qu'ils ont donc peu de foi ! ».

Au verset 2.78, enfin, l'incompréhension a donné lieu à un contresens extraordinaire :

﴿وَمِنْهُمْ أُمِّيُونَ لَا يَعْلَمُونَ الْكِتَابَ إِلَّا أَمَانِيٍّ وَإِنْ هُمْ إِلَّا يَظُنُّونَ﴾

« Il y a parmi eux des illettrés qui ne savent rien du Livre et ne le considèrent que comme de vains espoirs, ils ne font que conjecturer »

Voilà donc que les juifs illettrés, non seulement « ne savent rien du Livre », c'est-à-dire de la Thora, mais qu'ils ne la « considèrent que comme de vains espoirs » : c'est à se demander ce qu'il reste de leur judaïsme. Mais il est encore plus étonnant de voir Dieu leur tenir grief de ce scepticisme vis-à-vis de la Thora actuelle — que le Coran ne cesse pourtant d'évoquer comme falsifiée pour une bonne part — et leur reprocher de ne faire là « que conjecturer », autrement dit de n'être pas de bons juifs.

L'erreur provient apparemment ici de la superposition de deux constructions du verbe علم et de deux valeurs de la particule إلا. Le verbe علم peut se construire avec un complément d'objet unique, la proposition أعلم الكتاب signifiant « je connais le livre ». Mais ce même verbe peut aussi être doublement transitif, son sens étant alors celui qu'a en français le verbe « savoir » lorsqu'il est

48. Cf. DARWIŠ, *I'râb al-Qur'âni l-karîm wa hayânuh*.

49. Cf. *Kaššâf, Mağma' al-bayân, Qurtûbî*, etc.

construit avec deux compléments : ainsi, أعلم هذا الكتاب مفيدا signifie « je sais ce livre intéressant ». On pourrait en effet supposer un tel emploi de ce verbe dans la proposition لا يعلمون (الكتاب إلا أمانيّ), le terme (أمانيّ) étant son second complément d'objet et la structure لا...إلا... correspondant alors à la construction française « ne... que... ». Le sens de l'expression serait alors, littéralement : « Il y a parmi eux des illettrés qui ne savent le Livre que vains espoirs », autrement dit « qui savent que le Livre n'est que vains espoirs ». Trois remarques s'imposent alors :

1. L'expression « qui ne savent rien du Livre » qui apparaît dans la traduction serait en ce cas de trop ;

2. Il ne serait pas possible d'employer le verbe « considérer » pour traduire علم, car ce verbe exprime une connaissance certaine : أعلمه حيّا signifie « je le sais vivant », et ne peut pas signifier « je le considère vivant », qui correspondrait à une formulation telle que أراه حيّا ou أحسبه حيّا ou encore أظنه حيّا ;

3. Il n'en reste pas moins que les contradictions qu'impliquerait ce sens amène à le rejeter : une première contradiction consiste à attribuer le savoir aux illettrés ; une seconde est d'attribuer aux juifs illettrés le savoir que leur Livre sacré n'est que vains espoirs ou mensonges (suivant le sens que l'on retiendra pour أمانيّ) ; une dernière est de leur reprocher ce savoir en disant qu'ils ne font que conjecturer.

Force est donc d'en revenir à la construction habituelle de علم avec un seul complément d'objet. Le sens de لا يعلمون الكتاب est donc, tout simplement, qu'« ils ne connaissent pas le Livre ». A ce niveau, la traduction par « ils ne savent rien du Livre » est déjà un premier ajout, car une telle signification aurait dû être exprimée par une tournure telle que لا يعلمون شيئا من الكتاب ou لا يعلمون الكتاب قط ; l'expression « et ne le considèrent que comme de vains espoirs » constitue un second ajout, qui est, comme on vient de le voir, un non-sens. Reste donc à traduire la structure إلا أمانيّ, qui ne peut être ici qu'une exception dite استثناء منقطع⁵⁰, ce qui veut dire que إلا

50. C'est-à-dire « une exception dans laquelle la chose exceptée ne fait pas partie de ce dont elle est exceptée », comme dans la phrase : لا يعلم العربية إلا ; التركية ; « il ne connaît pas l'arabe, mais seulement le turc ».

doit être entendu ici dans le sens de *لكن* ou, mieux encore, de *إِنَّمَا*, sens que l'on peut rendre en français par la tournure « mais seulement ».

La signification du passage est donc qu'« ils ne connaissent pas le Livre, mais seulement des *أمانى* ». Les commentateurs ont proposé pour ce dernier terme plusieurs significations — « vains espoirs », « mensonges », « récitations », « lectures » — que l'on ne peut discuter ici. Après étude⁵¹, il a paru que l'idée qui correspond le mieux au sens général du verset et du contexte est celle de « lectures », en ce sens que les illettrés, ne pouvant connaître directement le Livre, ne connaissent comme tel que ce qu'on leur lit en le leur présentant comme étant le Livre de Dieu. Le sens du verset, pris isolément, sera ainsi :

« parmi eux se trouvent des illettrés, qui ne connaissent pas le Livre, mais seulement des lectures [qui leur en sont données], et qui ne s'appuient [donc] que sur des conjectures ? »

Après tous ces problèmes de compréhension liés à la syntaxe, voyons brièvement quelques traductions erronées dues à des questions de morphologie ou de vocabulaire.

Le verset 2.240 a été traduit comme suit :

﴿ وَالَّذِينَ يُتَوَفَّوْنَ مِنْكُمْ وَيَذَرُونَ أَزْوَاجًا وَصِيَّةً لِأَزْوَاجِهِمْ مَتَاعًا إِلَى الْحَوْلِ غَيْرَ إِخْرَاجٍ فَإِنْ خَرَجْنَ فَلَا جُنَاحَ عَلَيْكُمْ فِي مَا فَعَلْنَ فِي أَنْفُسِهِنَّ مِنْ مَّعْرُوفٍ وَاللَّهُ عَزِيزٌ حَكِيمٌ ﴾

« Ceux d'entre vous qui sont rappelés et laissent des épouses, feront, en faveur de leurs épouses, un testament pourvoyant [un héritage legs pour assurer leur entretien] durant un an pourvu qu'elles ne quittent pas [le domicile conjugal et ne se remarient pas]. Si elles quittent [le domicile, elles n'auront plus droit au legs et] pas de reproche à faire à vous [tuteurs] si elles agissent de leurs personnes d'une manière convenable. Dieu est Puissant honoré [et] Sage. »

51. Cf. Y. ALAWI et J. HADIDI, *Voilà le Livre*, tome premier, traduction annotée des sourates 1 et 2 (*al-Fātiḥa* et *al-Baqara*) accompagnée d'études, de concordances et de lexiques.

Passons sur les multiples perles de syntaxe française qui émaillent ce verset et venons-en directement à la traduction de l'expression ﴿غَيْرِ إِخْرَاجٍ﴾ par « pourvu qu'elles ne quittent pas... ». Sans doute l'occurrence à deux mots d'intervalle de deux verbes dérivés d'une même racine est-elle à l'origine de la confusion. Mais si la proposition conditionnelle ﴿فَإِنْ خَرَجْنَ﴾, qui suit immédiatement l'expression qui nous retient, a bien le sens de « si elles quittent », il faut bien faire attention au fait que les verbes *أَخْرَجَ* et *خَرَجَ* n'ont pas du tout le même sens, puisque le second a une valeur factitive : si *خَرَجَ* signifie « sortir, quitter, partir », *أَخْرَجَ* signifie « faire sortir, faire quitter, faire partir ». ﴿غَيْرِ إِخْرَاجٍ﴾ ne signifie donc pas que ces veuves « ne doivent pas quitter » le domicile conjugal, mais au contraire « qu'on ne doit pas les en déloger ».

Les implications de cette erreur de traduction sont d'importance, puisqu'elle escamote la garantie de n'être pas délogée que ce verset venait assurer aux veuves, en attendant que d'autres versets viennent encore améliorer leur condition, en particulier en leur offrant une pleine part à l'héritage de leur mari (verset 4.12). Voici donc une traduction plus respectueuse à la fois de la lettre et du sens du verset :

« Ceux d'entre vous qui décèdent et laissent des épouses [disposeront par] testament en faveur de leurs épouses qu'elles soient pourvues de biens jusqu'à l'année [suivante] sans qu'on ne les déloge. Et si elles partent, il n'y a aucun mal à ce qu'elles disposent d'elles-mêmes en ce qui est convenable ;
Dieu est tout-puissant et sage. »

En guise de conclusion

Bref, au terme de ce parcours, limité pour l'essentiel à la sourate *al-Baqara*, force est de constater que le bilan n'est pas brillant.

Si, au niveau de la compréhension, la traduction de M. Fakhri se place encore dans la bonne moyenne des traductions du Coran en français, elle reflète tout de même d'assez graves difficultés en arabe, moins peut-être sur le plan du vocabulaire, d'ailleurs, que sur celui, plus grave par ses conséquences, de la grammaire (morphologie et, encore plus, syntaxe).

Mais les choses se corsent au niveau de la traduction : les fautes et incorrections sont bien trop nombreuses et les traductions correctes souffrent d'une disparité excessive. Qui plus est, les ajouts, nombreux et intempestifs, viennent perturber la lecture plutôt que l'éclairer. Enfin, le niveau catastrophique de l'expression française permet à cette traduction de rivaliser avec celle proposée par M. Hamidullah il y a quelque cinquante ans.

A défaut d'être, le « travail modèle de la traduction du Saint Coran » que le traducteur, pour reprendre les termes qu'il emploie dans la jaquette du livre, « a essayé de présenter », on espérait tout de même que cette nouvelle traduction apporterait quelque enrichissement par rapport à celles qui l'ont précédée, mais on doit malheureusement avouer ne pas bien voir, au bout du compte, quel pourrait être cet apport.

Il convient cependant d'insister encore sur le fait que la connaissance de l'arabe et du français dont fait preuve M. Fakhri est honorable pour quelqu'un dont aucune de ces langues n'est ni la langue maternelle, ni la langue de culture, ni même la spécialité. Mais il faut bien admettre que cette connaissance est loin d'être à la hauteur de l'entreprise projetée. Traduire dans de telles conditions, de l'arabe au français, ne serait-ce qu'un roman, relèverait déjà de la gageure. Or, le Coran n'est pas un roman : ce texte présente des difficultés de compréhension considérables, sur lesquelles des générations de spécialistes en sciences coraniques se sont penchés durant des siècles et continuent toujours de le faire, et il pose des problèmes de traduction encore plus grands. Vouloir présenter aux francophones les richesses du Livre saint des musulmans, qui est pour eux Parole de Dieu et que les autres peuvent à tout le moins considérer comme un des bijoux du patrimoine de l'humanité, est un projet fort louable, mais il faudrait tout de même se demander si l'on est vraiment en mesure de le faire sans causer un gauchissement qui, loin de servir l'objectif qu'on se propose, ne ferait que dévaloriser le Coran aux yeux de ceux qui le découvriraient à travers cette traduction.